

S O M M A I R E

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 AVRIL 2008 : Délibérations

RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - INNOVATION

- 08-237 - Soutien aux pôles de recherche d'excellence et aux plateformes d'équipement.....
- 08-238 - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

EUROPE

- 08-239 - Europe

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 08-240 - Aides aux entreprises
- 08-241 - Aides aux programmes d'entreprises audiovisuelles et cinématographiques.....
- 08-242 - Agences régionales - financement de Normandie Développement en 2008.....

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 08-243 - Soutien au site Projet'cteur
- 08-244 - Modernisation des territoires-colloque « les territoires face aux mutations économiques et sociales » et modernisation sectorielle-réunion des chefs d'entreprises agroalimentaires bas-normands à ANIA.....

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 08-245 - Aide à l'emploi.....
- 08-246 - « Aide au reclassement » - « Formation des actifs et des salariés »

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 08-247 - Pays et agglomérations - investissement.....

- 08-248 - Pays - Ingénierie
- 08-249 - Fonds d'Intervention Régional.....
- 08-250 - Etudes et planification - attribution d'une aide à l'Association RGO
pour l'organisation des journées géomatiques de l'ouest de Caen
les 16 et 17 juin 2008
- 08-251 - Appel à projets « Réinventons les campagnes » en faveur
des associations, dans le cadre de la politique d'accueil de
nouveaux habitants dans les territoires ruraux.....
- 08-252 - Organisation des Deuxièmes « Etats généraux des pays »
à Caen les 30 juin et 1^{er} juillet 2008 par l'Union Nationale
des Acteurs et des Structures de Développement Local (UNADEL)

COMMUNICATIONS

- 08-253 - Transports ferroviaires - Promotion de la liaison Train/Car Paris -
Villedieu - Le Mont-Saint-Michel

MER ET LITTORAL

- 08-254 - Ports de commerce - fonctionnement.....
- 08-255 - Plaisance et filière nautique - investissement
- 08-256 - Plaisance et filière nautique - fonctionnement.....

EDUCATION

- 08-257 - Investissement en équipement, fonctionnement matériel et
politique éducative dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés
- 08-258 - Fonds commun du service hébergement

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 08-259 - Enseignement Supérieur

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

- 08-260 - Formations sanitaires et sociales.....

ENVIRONNEMENT

- 08-261 - Patrimoine naturel
- 08-262 - Réserve Naturelle Régionale.....

- 08-263 - Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin.....
- 08-264 - Parc Naturel Régional du Perche
- 08-265 - Lutter contre les changements climatiques
- 08-266 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels.....
- 08-267 - Agir pour un développement durable.....

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

- 08-268 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
- 08-269 - Apprentissage.....
- 08-270 - Formation professionnelle continue - fonctionnement -
moderniser les outils
- 08-271 - Formation professionnelle continue - fonctionnement -
formation tout au long de la vie
- 08-272 - Formation professionnelle continue - fonctionnement -
actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi
- 08-273 - Formation professionnelle continue et apprentissage -
investissements.....

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 08-274 - « Formation des actifs et des salariés ».....
- 08-275 - Formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes
- 08-276 - Programme de formation d'adéquation entre les besoins de
main d'oeuvre, des entreprises et la demande d'emploi
« Une formation - un emploi »
- 08-277 - Formation professionnelle et apprentissage - délégation
au Pays de Galles

CULTURE

* Création artistique et animation culturelle

- 08-278 - Soutien au spectacle vivant
- 08-279 - Aménagement de lieux de spectacles.....
- 08-280 - Fonds d'Intervention Culturelle Régional - Investissement
- 08-281 - Fonds d'Intervention Culturelle Régional - Fonctionnement
- 08-282 - Soutien en faveur des expositions.....

- 08-283 - XIIIème Centenaire du Mont-Saint-Michel
- 08-284 - Education populaire et pratique artistique
- 08-285 - Cart@too

* Musique

- 08-286 - Soutien à la diffusion musicale
- 08-287 - Soutien aux musiques actuelles.....
- 08-288 - Soutien à la pratique instrumentale amateur

* Audiovisuel et cinéma

- 08-289 - Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle
- 08-290 - Diffusion audiovisuelle
- 08-291 - Fonds d'Interventions Régional

* Livre et lecture

- 08-292 - Association Diogène § Co.....
- 08-293 - Soutien en faveur des salons du livre.....
- 08-294 - Soutien en faveur de l'économie du livre
- 08-295 - Développement des bibliothèques

* Patrimoine

- 08-296 - Association Peindre en Normandie.....
- 08-297 - Fonds Régional d'Acquisitions pour les Musées (FRAM).....

COOPERATION DECENTRALISEE

- 08-298 - Coopération décentralisée

DROITS DE L'HOMME

- 08-299 - Attribution de subventions
- 08-300 - Association de Préfiguration de l'Institut International
des Droits de l'Homme et de la Paix.....

JEUNESSE ET SPORTS

- 08-301 - Amélioration des équipements sportifs.....
- 08-302 - Politique jeunesse - attributions de subventions

- 08-303 - Politique jeunesse - dispositif Cart'@too
- 08-304 - Aide au mouvement sportif.....
- 08-305 - Vie associative

RENOVATION URBAINE

- 08-306 - Rénovation urbaine

SOLIDARITE URBAINE

- 08-307 - Accompagnement à l'investissement - création d'une
Maison des Solidarités à Bayeux

LOGEMENT

- 08-308 - Aides aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat
- 08-309 - Réhabilitation de l'habitat privé.....

SANTE ET TERRITOIRES

- 08-310 - Actions en faveur des personnes handicapées

ACTIONS DE SOLIDARITES

- 08-311 - Soutien aux actions de solidarités

AGRICULTURE

- 08-312 - Qualité et valorisation fermière - investissement.....
- 08-313 - Politiques de qualité CPER - investissement
- 08-314 - Politiques de qualité CPER - fonctionnement.....
- 08-315 - Installation CPER - fonctionnement
- 08-316 - Filière équine CPER - fonctionnement
- 08-317 - Filière équine hors CPER - fonctionnement
- 08-318 - Filière équine hors CPER - investissement.....
- 08-319 - Compétitivité filière bois CPER - filières végétales hors CPER -
fonctionnement.....
- 08-320 - Plan Végétal Environnement - investissement.....
- 08-321 - Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage - investissement.....

- 08-322 - Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER -
fonctionnement.....
- 08-323 - Appui aux filières CPER - actions exceptionnelles hors CPER -
investissement et fonctionnement

TOURISME

- 08-324 Bis - Professionnalisation des acteurs du tourisme.....
- 08-325 - Qualité dans le tourisme

DIRECTION DES BATIMENTS REGIONAUX

- 08-326 - Direction des Bâtiments Régionaux.....

PATRIMOINE

- 08-327 - Vente d'un bien immobilier
- 08-328 - Patrimoine

FONDS D'INTERVENTION REGIONAL

- 08-329 - Amicale des Anciens du Conseil Economique et Social
Régional de Basse-Normandie.....

INFORMATIQUE

- 08-330 - Informatique.....

PROMOTION DE LA REGION

- 08-331 - Soutien aux manifestations culturelles.....
- 08-332 - Soutien aux manifestations sportives.....
- 08-333 - Soutien aux actions de solidarité.....
- 08-334 - Soutien aux opérations d'animation locale
- 08-335 - Stade Malherbe de Caen

MARCHES

- 08-336 - Marchés.....

REPRESENTATIONS DU CONSEIL REGIONAL

- 08-337 - Désignation de deux nouveaux administrateurs au sein
du Conseil d'Administration de la Mission Régionale pour
l'Innovation et l'Action de Développement Economique (MIRIADE).....
- 08-338 - Organismes extérieurs.....
- 08-339 - Conseil Scientifique de l'Université de Caen
- 08-340 - Conseil Départemental de l'Education Nationale
(CDEN) de la Manche.....
- 08-341 - Comité Local d'Information (CLI) auprès des installations
nucléaires de Flamanville.....

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-237

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : soutien aux pôles de recherche d'excellence et aux plateformes d'équipement

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation » de 9 680 000 € votée en 2008, les dossiers suivants ;

- . 14 075 € au titre du soutien à la diffusion de la Culture scientifique, technique et industrielle,

- . 81 600 € au titre du cofinancement de projets nationaux,

- . 121 000 € au titre du soutien à l'innovation,

- . 422 482 € au titre du soutien des projets d'innovation dans les pôles de compétitivité ;

- sur l'AP « Fonds de recherche et d'innovation » de 1 700 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 13 500 € au titre du soutien des projets d'innovation dans les pôles de compétitivité ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- *au titre du soutien à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle*

- 13 250 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le financement de colloques, conformément à l'annexe 1,

- 825 € pour le déplacement de lycéens à l'exposition « Odysée Blanche », conformément à l'annexe 2,

- *au titre du cofinancement de projets nationaux*

- 81 600 € à l'ENSICAEN pour le financement d'une allocation postdoctorale de deux ans s'inscrivant au sein du projet de recherche intitulé TOUPIE, labellisé par le pôle de compétitivité MOV'EO,

- *au titre du soutien à l'innovation*

- 2 aides pour un montant total de 87 000 €, conformément à l'annexe 3, tableau a,

- 34 000 € en complément, à la SAS VAL DE VIRE, pour son projet portant sur le développement de deux nouveaux ingrédients nutritionnels,

- *au titre du soutien des projets d'innovation dans les pôles de compétitivité*

- 1 aide d'un montant de 368 000 €, conformément à l'annexe 3, tableau b,

- 54 482 € en complément, à la SAS CEV GROUP pour sa participation au projet FC² labellisé par le pôle TES,

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

◦ *au titre du soutien des projets d'innovation dans les pôles de compétitivité*

- 1 aide d'un montant de 13 500 €, conformément à l'annexe 3, tableau b,

• d'adopter le principe d'une revalorisation de la subvention régionale pour le financement des allocations doctorales à hauteur de 14 128 € pour les allocations cofinancées et de 28 256 € pour les allocations financées à 100 % à compter de la date d'entrée en vigueur des nouvelles conventions ou de la date anniversaire de la signature des conventions en cours ;

• de modifier la délibération n° 07-817 du 14 décembre 2007 concernant l'implantation de l'antenne régionale de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) :

- en prenant en compte les modifications apportées à la convention et le nouveau plan de financement conformément à l'annexe 4,

- en réduisant la subvention accordée à l'INPI, de 52 500 € à 30 375 € ;

• d'effectuer le versement des aides aux lycées figurant sur l'annexe 2 sur présentation de factures et au vu de la délibération ;

• d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la nouvelle convention de partenariat avec l'INPI conformément à l'annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-238

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 8 587 500 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 80 000 €, au titre du projet « Matériaux » thématique IRTM de l'axe 3 « Ions-Matière-Matériaux »,

- 100 000 € au titre du projet CCSTI de l'axe 2 « Homme, mémoire et échanges sécurisés » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région les subventions suivantes :

- 80 000 € à l'ENSICAEN au titre du projet « Matériaux » thématique IRTM de l'axe 3 « Ions-Matière-Matériaux »,

- 100 000 € à Relais d'sciences au titre du projet CCSTI de l'axe 2 « Homme, mémoire et échanges sécurisés » ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-239

sur l'Europe

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prolonger d'un an à compter du 1^{er} mai 2008, la mission de Monsieur Stéphane VICTOR, VIE affecté à la représentation de la Région à Bruxelles ;
- d'affecter sur l'AE « Projets Européens et Citoyenneté » de 663 000 € votée en 2008, un montant de 20 400 € correspondant au règlement d'UBIFRANCE sur cette période d'un an ;
- de verser une indemnité de logement de 500 € par mois, à Monsieur Stéphane VICTOR à compter de cette même date ;
- de solder le dossier Université de Caen - Atlas Papier Espace Manche pour lequel une subvention de 11 700 € a été accordée par délibération n° 07-568 en date du 21 septembre 2007, en prenant en compte les dépenses antérieures au 3 décembre 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant au contrat signé entre UBIFRANCE et la Région de Basse-Normandie concernant la mission de VIE de Monsieur Stéphane VICTOR, conformément à l'annexe jointe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-240

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 8 500 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 285 000 € pour le soutien à l'investissement industriel,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 000 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 12 000 € pour le soutien aux opérations collectives,
 - 500 000 € pour le soutien au conseil ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 285 000 € en subvention à la SOPARCOR à Condé-sur-Noireau (Calvados) au titre des Opérations Exceptionnelles,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 12 000 € en subvention à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie au titre du soutien au fonctionnement 2008 du pôle ATEN,
 - 500 000 € en subvention à l'EPL MIRIADE au titre des chèques-conseils ;

- de prendre acte des subventions accordées, via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « accès aux marchés », conformément à l'annexe 1 ;

- d'approuver les termes de la convention entre la Région et la Banque de France relative à la commande d'études financières dans le cadre du renforcement de l'instruction des dossiers de demande d'aides régionales ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention précitée et jointe en annexe 2,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-241

sur le développement économique : aides aux programmes d'entreprises audiovisuelles et cinématographiques

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 8 500 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 30 000 € pour le soutien à l'investissement industriel,
- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget de la Région, une aide de 30 000 € sous forme d'avance remboursable au titre de l'aide au programmes d'entreprises de production audiovisuelle et cinématographique conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-242

**sur le développement économique - mutations économiques : agences régionales –
financement de Normandie Développement en 2008**

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de modernisation industrielle » de 4 150 000 € votée en 2008, un dossier « Modernisation des outils » d'un montant de 142 750 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention forfaitaire de 142 750 € à l'Association Normandie Développement pour son programme d'actions prévu pour le 1^{er} semestre de l'année 2008 ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-243

sur l'économie sociale et solidaire : soutien aux site Projet'cteur

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 20 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à titre exceptionnel, pour leur action de « site Projet'cteur » sur le 1^{er} semestre 2008, les subventions suivantes :

- 5 000 € à l'Association Point Info Vert – Le Pivert (Orne),
- 5 000 € à l'Association Passerelles vers l'Emploi (Avranches – Manche),
- 5 000 € à l'Association L'Etape (Vire – Calvados),
- 5 000 € à l'EPLEFPA Alençon-Sées – CFPPA de Sées (Orne) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-244

sur les mutations économiques : modernisation des territoires-colloque « les territoires face aux mutations économiques et sociales » et modernisation sectorielle-réunion des chefs d'entreprises agroalimentaires bas-normands à l'ANIA

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de valider le budget et le plan de financement définitifs du colloque « Les territoires face aux mutations économiques et sociales » des 29 et 30 novembre 2007, tels que présentés ci-dessous :

Dépenses			Ressources		
Moyens humains	Assistance à maîtrise d'ouvrage	29 421,60 €	Inscriptions	2 200,00 €	3,26%
	Poste de coordinateur en renfort	6 698,91 €	CRBN	39 168,13 €	58,04%
	Animateur (Philippe LEGUELTEL)	2 392,00 €	Union européenne FEDER	26 112,08 €	38,70%
Communication	Signalétique, affiches, supports, visuel	3 137,32 €			
	Plaquette (conception/impression)	2 012,99 €			
	Rédaction et publication des actes	6 914,22 €			
Logistique	Transport	561,64 €			
	Prestataire logistique	5 903,52 €			
	Frais logistique intervenants	3 826,88 €			
	Traiteur / repas	6 611,13 €			
Total		67 480,21 €	Total	67 480,21 €	100,00%

- d'approuver la demande de subvention FEDER à hauteur de 26 112,08 € ;
- de régler les dépenses suivantes :

** dans le cadre du colloque « Les territoires face aux mutations économiques et sociales » des 29 et 30 novembre 2007*

- 145,60 € pour les frais de déplacement de Monsieur René VALLADON,
- 283,16 € pour les frais de déplacement de Monsieur Dominique CHÂTELAIN,

** dans le cadre de la réunion des chefs d'entreprises agroalimentaires bas-normands organisée à l'ANIA à Paris le 25 septembre 2007*

- 62,20 € pour les frais de déplacement de Monsieur Jérôme DELILE,
- 62,20 € pour les frais de déplacement de Monsieur Bertrand DECLOMESNIL ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-245

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 5 890 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 396 000 €,

- sur l'AP « Aide à l'emploi-investissement » de 200 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 3 423 € pour l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins » ;

- d'attribuer au titre du dispositif « Emplois Tremplins », les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 396 000 € pour l'aide à l'emploi, conformément à l'annexe 1,

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 3 423 € pour l'aide à l'investissement, conformément à l'annexe 1 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- * n° 06-20 du 27 janvier 2006 :

- l'aide de 33 000 € accordée à l'Association les Amis de la Plage à Bréhal (Manche), au titre du volet emploi, est réduite à 18 333 €, dans la mesure où le salarié, Monsieur Alexandre OLIVIER, a démissionné le 1^{er} juillet 2007 et ne sera pas remplacé,

- l'aide de 33 000 € accordée à l'Association Salamandra à Alençon (Orne), au titre du volet emploi, est réduite à 20 833 € dans la mesure où le salarié, Monsieur POIRIER, a été licencié pour motif personnel le 31 octobre 2007 et ne sera pas remplacé,

- * n° 05-307 du 23 mai 2005 :

- l'aide de 48 000 € accordée à l'Association de Formation Cherbourgeoise aux Premiers Secours (AFCPS) à Cherbourg (Manche), au titre du volet emploi, est réduite à 43 000 € dans la mesure où l'association a dû licencier pour motif économique la salariée, Madame PICHON,

- * n° 07-327 du 11 mai 2007 :

- la subvention de 48 000 € accordée à l'Association ARPE à Caen (Calvados), au titre du volet emploi, est réduite à 33 000 €, dans la mesure où le salarié recruté dans l'Association ne peut pas être reconnu « public prioritaire » ;

- de demander le remboursement des sommes suivantes :

- 1 667 € sur la subvention de 33 000 € accordée par délibération n° 06-20 en date du 27 janvier 2006 au titre du volet emploi, à l'Association les Amis de la Plage à Bréhal (Manche), dans la mesure où le salarié a démissionné 1 an et 4 mois après la création du poste Emploi Tremplin,

- 4 166 € sur la subvention de 33 000 €, accordée par délibération n° 06-20 en date du 27 janvier 2006, au titre du volet emploi, à l'Association SALAMANDRA à Alençon (Orne), dans la mesure où le salarié a été licencié au bout d'un an et 7 mois,

- de maintenir au profit de l'Association de Formation Cherbourgeoise aux Premiers Secours (AFCPS) à Cherbourg (Manche), la somme de 1 667 € sur la subvention de 48 000 € accordée par délibération n° 05-307 en date du 23 mai 2005, bien que la salariée n'ait travaillé sur le poste emploi tremplin que 2 ans et 10 mois ; l'association rencontrant des difficultés pour payer à la salariée, ses indemnités de licenciement.

- de déroger :

- à la règle d'antériorité de la décision, pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière par délibération n° 04-59 du 17 décembre 2004 et modifié par délibérations n° 05-140 du 16 décembre 2005, 06-83 du 23 octobre 2006 et 07-31 du 16 avril 2007, pour les associations qui transforment en « Emploi Tremplin », d'autres contrats aidés que les contrats « Emplois Jeunes », conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris dans l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-246

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « aide au reclassement » - « Formation des actifs et des salariés »

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Emploi et formation dans les entreprises et les associations» de 5 215 000 € votée en 2008, un dossier de 86 912 € pour le programme « Aide au reclassement » - « Formation des actifs et des salariés » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide au reclassement » - « Formation des actifs », un montant global de 86 912 € pour le soutien aux organisation syndicales de salariés siégeant au CESR réparti comme suit :

- 19 670 € à l'Union Régionale CGT,
- 17 969 € à l'Union Régionale FO,
- 7 448 € à l'Union Régionale CGC,
- 6 251 € à l'Union Régionale UNSA,
- 9 905 € à l'Union Régionale CFTC,
- 21 812 € à l'Union Régionale CFDT,
- 3 857 € à l'Union Régionale FSU ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et ceux nécessaires à l'organisation, le 9 juin 2008, d'un séminaire Emploi sur le thème « Pour un emploi durable et de qualité en Basse-Normandie : une Ambition Régionale » et en particulier la convention de mise à disposition du Théâtre des Cordes à Caen par le Centre Dramatique National.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-247

sur l'aménagement du territoire : pays et agglomérations - investissement

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations » de 7 000 000 € votée en 2008, un dossier de 174 362 € au titre du contrat de « Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel » ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-248

sur l'aménagement du territoire : pays - ingénierie

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Ingénierie Territoriale » de 7 560 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 50 000 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays du Bessin au Virois » ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 50 000 € au maître d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe ;
- d'acter que cette somme est susceptible d'être contrepartie publique du sous-dispositif 341 B2 du FEADER, relatif à l'accompagnement des territoires de projet, à hauteur de 50 000 € ;
- d'autoriser le Président :
 - à verser l'intégralité de la subvention à sa notification,
 - à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-249

sur l'aménagement du territoire : fonds d'intervention régional

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds d'Intervention Régional » de 500 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 200 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 200 000 € à la commune d'Equeurdreville-Hainneville (Manche), pour le réaménagement et la restructuration du stade Jean-Jaurès, soit un taux d'intervention de 28,5 % pour un montant de travaux éligibles retenus à 701 677 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-250

sur l'aménagement du territoire : études et planification - attribution d'une aide à l'Association RGO pour l'organisation des journées géomatiques de l'ouest à Caen les 16 et 17 juin 2008

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes et Planifications » de 625 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 5 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 5 000 € à l'Association Réseau Géomatique de l'Ouest, pour l'organisation de l'Édition 2008 des Journées Géomatiques de l'Ouest les 16 et 17 juin 2008 à Caen ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-251

sur l'aménagement du territoire : appel à projets « Réinventons les campagnes » en faveur des associations, dans le cadre de la politique d'accueil de nouveaux habitants dans les territoires ruraux

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le règlement relatif à l'organisation de l'appel à projet régional intitulé « Réinventons les Campagnes » et joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-252

sur l'aménagement du territoire : organisation des Deuxièmes « Etats généraux des pays » à Caen les 30 juin et 1^{er} juillet 2008 par l'Union Nationale des Acteurs et des structures de Développement Local (UNADEL)

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Organisation d'assises nationales sur l'ingénierie territoriale » de 50 000 € votée en 2008, un dossier d'un même montant ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention forfaitaire de 50 000 € à l'UNADEL, pour l'organisation des 2èmes Etats Généraux des Pays à Caen, les 30 juin et 1^{er} juillet 2008 ;

- d'autoriser le Président :

- à verser l'intégralité de la subvention, à sa notification,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-253

sur les transports ferroviaires : promotion de la liaison Train/Car Paris – Villedieu - Le-Mont-Saint-Michel

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 51 000 000 € votée en 2008 sur le chapitre 938 du budget de la Région, un dossier « Communication » d'un montant de 1 326,56 €, au titre de la promotion de la liaison Train/Car Paris - Villedieu - Le Mont-Saint-Michel » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-254

sur la mer et le littoral : ports de commerce (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, pour un montant global de 62 713,10 €, les subventions suivantes :

- 6 000 € à l'Association BP 2S, correspondant à la cotisation 2008 de la Région,

- 56 713,10 € à l'ARDI, pour la réalisation de photographies et d'un catalogue sur le thème des ports ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-255

sur la mer et le littoral : plaisance et filière nautique (investissement)

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Ports de plaisance et filière nautique » de 300 000 € votée en 2008, un montant de 3 030 € pour le dossier « Ports de plaisance » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 3 030 € à l'Association l'Equipage de la Jolie Brise pour la restauration de la « Jolie Brise » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-256

sur la mer et le littoral : plaisance et filière nautique (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour un montant global de 55 000 €, les subventions suivantes :

* pour la participation au Trophée des Marins 2008

- 4 000 € à l'Association le Défi du Bessin,

- 4 000 € à l'Association Défi des Ports de Pêche de Cherbourg,

- 4 000 € à l'Association Défi Grandcamp-Maisy,

- 4 000 € à l'Association Défi des Ports de Pêche Saint-Vaast/Val de Saire,

- 4 000 € à l'Association Défi des Ports de Pêche de la Baie de Granville,

* pour l'accueil de la course la Solitaire du Figaro du 1^{er} au 8 août 2008,

- 35 000 € à la Ville de Cherbourg-Octeville ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-257

sur l'investissement en équipement, fonctionnement matériel et politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE Maîtrise d'ouvrage « Politique éducative » de 3 500 000 € votée en 2008, pour le dossier « carte-livre » un montant de 80 000 € ;

- d'affecter sur l'AE Maîtrise d'ouvrage « Politique éducative » de 3 500 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 80 000 €, pour lancer un audit financier du fonctionnement des établissements notamment la restauration scolaire dans le contexte actuel de hausse des matières premières et produits alimentaires ;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 902 du Budget de la Région

au titre des équipements

- 92 subventions d'un montant total de 1 760 924 € pour les équipements pédagogiques des lycées publics, conformément à l'annexe I.1,

- 2 subventions d'un montant total de 31 000 € pour les équipements de service général des lycées publics, conformément à l'annexe I.2,

- 76 subventions d'un montant total de 914 437 € pour le renouvellement du mobilier scolaire, conformément à l'annexe A,

* sur le chapitre 932 du Budget de la Région

au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat

- 2 subventions d'un montant total de 28 200 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires pour les lycées publics, dont celles au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe II,

- 53 subventions d'un montant total de 963 483 €, pour le versement du 2^{ème} trimestre de la part « personnel » du forfait d'externat, au vu des effectifs arrêtés le 15 février 2008 et après régularisation du 1^{er} versement suite à la parution des taux élèves ministériels fixés par arrêté en date du 13 mars 2008, conformément à l'annexe B,

- 6 338 € au lycée « l'Oasis » à Caen, afin de rectifier une erreur d'effectifs au titre du forfait d'externat part pédagogique,

au titre de la politique éducative, conformément à l'annexe III

- 1 subvention de fonctionnement d'un montant de 25 € au titre de la carte-livre,

- 13 subventions de fonctionnement d'un montant total de 10 140,24 €, au titre du fonds social régional ;

- 1 subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 €, au titre de la mobilité internationale ;

- de modifier la délibération n° 04-312 du 28 mai 2004 comme suit :

- la subvention de 17 131,50 € accordée à la MFR de Saint-Senier-sous-Avranches étant à ce jour non utilisée, un nouveau délai d'un an est accordé à compter du 2 juin 2008, pour l'acquisition de matériel informatique, d'équipements sportifs et de mobilier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-258

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 2 subventions pour un montant global de 32 000 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-259

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « 5ECPER » de 34 216 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 100 000 € pour le 1^{er} équipement de la 1^{ère} tranche du deuxième DUT « génie de la distribution industrielle » à Vire,

- sur l'AE « 5EHCP » de 1 383 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- . 14 850 € au titre de la mobilité internationale en faveur des étudiants ,
- . 80 000 € au titre de l'aide au fonctionnement de l'Observatoire Régional des Formations Supérieures (ORFS) ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 902 du Budget de la Région,

- 100 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le premier équipement de la première tranche du deuxième DUT « génie de la distribution industrielle » à Vire, antenne de l'IUT de Caen,

* sur le chapitre 932 du Budget de la Région :

- 14 850 € au titre de la mobilité internationale, réparti conformément à l'annexe jointe,

- 80 000 € à l'ERREFOM, sis à Caen, pour les activités de l'Observatoire Régional des Formations Supérieures (ORFS) pour l'année 2008 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-260

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre des formations sanitaires et sociales, une bourse d'études d'un montant de 2 746 € à Cindy RENAULT, inscrite en formation infirmière 3^{ème} année au CHU de Caen ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-261

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel –
patrimoine naturel**

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer à l'Association Réserves Naturelles de France ;
- de renouveler l'adhésion de la Région Basse-Normandie à l'Association Rivages de France ;
- d'affecter sur l'AE «Préserver les ressources naturelles et les milieux CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 15 500 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 2 000 € à l'Association Réserves Naturelles de France, correspondant à la cotisation de la Région Basse-Normandie pour l'année 2008,
 - 2 000 € à l'Association Rivages de France, correspondant à la cotisation de la Région Basse-Normandie pour l'année 2008,
 - 10 000 € à l'Association Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie, pour l'édition d'un Atlas des papillons de Normandie,
 - 1 500 € au Groupe Ornithologique Normand, pour la réalisation d'une étude sur la cigogne blanche en 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention pluriannuelle d'objectifs 2008-2010 entre la Région Basse-Normandie et le GRETIA jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-262

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel –
Réserve Naturelle Régionale**

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de créer la Réserve Naturelle Régionale des anciennes carrières d'Orival sur la commune d'Amblié ;
- d'en approuver les limites, la durée de classement, les modalités de gestion et les mesures de protection détaillées dans l'annexe 1, sur la base scientifique présentée en annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-263

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel –
Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin**

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE «Patrimoine naturel hors CPER» de 1 081 966 € votée en 2008, un dossier « Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin », d'un montant de 245 645 €,

- sur l'AP «Patrimoine naturel hors CPER» de 482 458 € votée en 2008, un dossier « Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin » d'un montant de 54 355 € ;

- d'attribuer au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, les subventions suivantes :

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

- 5 189 € pour l'entretien global du site des Ponts d'Ouve,
- 5 000 € pour la mise ne œuvre de sa politique d'accompagnement en faveur des marais communaux,
- 2 500 € pour la gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques,
- 253 € pour la gestion des niveaux d'eau et le curage de la rivière aux Ponts d'Ouve,
- 56 100 € pour la réalisation d'un atlas des paysages,
- 6 000 € pour les conseils et le suivi des projets d'aménagement,
- 700 € pour l'appui à l'élaboration de projets de développement durable dans les Communautés de communes,
- 12 500 € pour soutenir les filières éco-matériaux,
- 3 000 € pour soutenir les porteurs de projets et le « consommer local »,
- 4 500 € pour développer la marque Parc et le « consommer local »,
- 8 000 € pour le renouvellement de la charte européenne du tourisme durable,
- 20 000 € pour développer l'offre de tourisme fondée sur la valorisation des patrimoines,
- 23 000 € pour promouvoir le territoire au travers de la signalétique,
- 5 000 € pour l'élaboration d'un plan climat territorial,
- 2 250 € pour le développement de la filière bois-énergie,

- 5 000 € pour la mission d'observatoire de la biodiversité,
- 14 000 € pour la connaissance du patrimoine bâti,
- 14 000 € pour développer la connaissance et l'identité culturelle du territoire,
- 17 000 € pour des actions de communication,
- 28 925 € pour l'éducation à la biodiversité,
- 9 728 € pour la promotion et l'animation aux Ponts d'Ouve,
- 3 000 € pour l'impulsion de plusieurs partenariats,

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

- 4 000 € pour l'achat de matériel informatique, de bureautique et d'équipements,
- 10 755 € pour la création d'un jardin pédagogique,
- 5 000 € pour planter et réhabiliter des haies bocagères,
- 30 000 € pour le fonds de sauvegarde Terre-Chaume,
- 4 600 € pour le fonctionnement hydrologique et hydraulique des marais ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives susvisées ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-264

**sur l'environnement : valoriser les Parcs naturels régionaux et le patrimoine naturel -
Parc Naturel Régional du Perche**

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE «Patrimoine naturel - hors CPER» de 1 081 966 € votée en 2008, un dossier « Parc Naturel Régional du Perche », d'un montant de 101 800 €,

- sur l'AP «Patrimoine naturel - hors CPER» de 482 458 € votée en 2007, un dossier « Parc Naturel Régional du Perche » d'un montant de 42 012 € ;

- d'attribuer au Parc Naturel Régional du Perche les subventions suivantes :

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

- 26 800 € pour les éditions touristiques,

- 5 000 € pour la valorisation touristique du cheval percheron,

- 24 000 € pour l'édition de la Lettre du Parc et du rapport d'activité,

- 6 000 € pour la gestion du domaine et les aménagements extérieurs,

- 40 000 € pour la promotion et l'animation du site de la Maison du Parc,

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

- 11 500 € pour le programme haies-bocages de l'Orne,

- 6 706 € pour les travaux de valorisation et de mise en sécurité du domaine,

- 11 806 € pour la mise en place de l'espace de projection et l'observatoire de l'environnement dans le manoir,

- 12 000 € pour l'aménagement des bureaux du Parc ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives susvisées ;

- de déroger :

- au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional, pour ces dossiers,

- à la règle de la prescription quadriennale et d'autoriser le versement du solde de la subvention de 1 524 € attribuée par délibération n° 02-603 du 20 Septembre 2002, au Parc Naturel Régional du Perche, pour un programme d'animations nature et d'interventions pédagogiques auprès des scolaires ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-265

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant de 177 254,80 € dont :

- . 20 425 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
- . 156 829,80 € pour le dossier « Energies renouvelables »,

- sur l'AE «Lutter contre les changements climatiques » de 3 900 000 € votée en 2008, un dossier « Economies d'énergie » d'un montant de 12 286 € ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

☐ au titre du dossier « Economies d'énergie »

Diagnostic énergétique

- 2 660 € à la SAIEM d'Argentan (Orne), pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique (70 % de la dépense éligible s'élevant à 3 800 € HT),

- 1 540 € à la SA HLM LOGIS-PAYS à Caen (Calvados), pour un pré-diagnostic énergétique du Hameau de la Fontaine (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 200 € HT),

- 2 660 € à ORNE HABITAT à Alençon (Orne), pour un pré-diagnostic énergétique du Quartier Saint-Sauveur à Flers (70 % de la dépense éligible s'élevant à 3 800 € HT),

- 3 600 € à la SA FRENEHARD ET MICHAUX à l'Aigle (Orne), pour un pré-diagnostic énergétique avec préconisations (80 % de la dépense éligible s'élevant à 4 480 € HT),

- 5 760 € à RAYNAUD INDUSTRIE SAS à Lisieux (Calvados), pour un pré-diagnostic énergétique (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 7 200 € HT),

Isolation

- 4 205€ aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 1, pour l'isolation de leur habitation (2008-03),

☐ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 6 184 € à la SARL Nature Energie Bois Solaire, à Saint Manvieu-Norrey (Calvados) pour l'installation d'une chaudière bois dans un atelier de plomberie (35 % de l'assiette éligible s'élevant à 17 669 € HT),

- 2 800 € au CIER de Montchauvet (Calvados) qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires (particuliers) mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour l'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2008-03),

- 12 673 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 3, dans le cadre de l'opération Coup d'Pouce (03-2008),

- 20 269 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 4, pour l'opération (professionnels) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (pro 2008-2),

Solaire thermique

- 1 155 € à l'EARL du Chemin Perray (Orne), pour une étude diagnostic de séchage en grange de fourrage (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 1 650 € HT),

- 1 155 € au GAEC des Biaux d'Elle (Manche), pour une étude diagnostic de séchage en grande de fourrage (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 1 650 € HT),

- 7 014 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 5, pour l'installation de chauffe-eau solaires (2008-3),

- 20 531 € aux bénéficiaires répartis conformément au tableau joint en annexe 6, pour la production d'eau chaude solaire,

Géothermie

- 1 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 7, pour des installations géothermales (2008-03),

Eolien

- 44 800 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 8, pour l'installation d'éoliennes (2008-01),

Méthanisation

- 39 248,80 € à l'Association APICmx, pour la phase étude du projet SEVE (1^{ère} année),

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région :*

☐ au titre du dossier « Economies d'énergie »

- 3 000 € à l'Association Effnergie, au titre de la cotisation 2008 de la Région,

- 6 286 € au GAB 61, pour organiser la fête de la Bio, les 31 mai et 1^{er} juin prochain (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 7 806,59 € HT),

- 3 000 € au GRAINE, pour organiser le week-end énergies renouvelables du 17 au 19 octobre 2008 (31 % de la dépense éligible s'élevant à 9 644 € HT) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de modifier comme suit :

- * la délibération n° 06-473 du 19 mai 2006

- la subvention de 3 738 € initialement accordée à la Cidrerie traditionnelle du Perche est attribuée à M. Dominique PLESSIS,

- * la délibération n° 07-525 du 6 juillet 2007

- de désaffecter et désengager sur l'AP «Lutter contre les changements climatiques», un montant de 23 800 € correspondant à la subvention accordée à la Communauté de Communes Evrecy Orne Odon, pour l'installation d'une chaudière à bois dans le gymnase de Fontaine-Etoupefour ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-266

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

- - - - -

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 10 000 000 € votée en 2008, un montant de 86 346,10 €,

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux hors CPER » de 1 800 000 €, un montant de 501 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un montant de 46 977 760 € dont 1 764 € correspondant à la subvention accordée par délibération n° 08-162 du 21 mars 2008 à la Fédération Départementale pour le Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Calvados pour l'édition 2008 de sa brochure « Pêche et Tourisme » ;

• d'attribuer, au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER, les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du budget de la Région :**

- 40 241,70 € à la Communauté de Communes entre Thue et Mue, pour la réalisation de travaux de restauration de cours d'eau (montant subventionnable de 134 139 €),

- 31 919,40 € à la Communauté de Communes du Val de Seules, pour la réalisation de travaux de restauration de cours d'eau (montant subventionnable de 106 398 €),

- 11 500 € au Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne, pour le financement d'une étude des risques de ruissellement et d'érosion sur le bassin versant de la Risle amont (montant subventionnable de 125 000 €),

- 2 685 € à la Commune de Rots, pour l'acquisition d'une cuve de stockage des eaux de pluie (montant subventionnable de 8 950 €),

- 501 € aux bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, répartis conformément à l'annexe 1 (montant subventionnable de 5 040,94 €),

*** sur le chapitre 937 du budget de la Région :**

- 150 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne, pour la réalisation d'une étude concernant les ouvrages de prélèvement d'eau souterraine (montant subventionnable de 1 500 €),

- 10 500 € au Parc Naturel Régional du Perche, pour le financement d'un inventaire des zones humides sur son territoire (montant subventionnable de 35 000 €),

- 10 425 € à la Communauté de Communes de Saint-James, pour le financement d'un poste de technicien de rivière (montant subventionnable de 34 750 €),

- 10 500 € à la Communauté de Communes de Mortain, pour le financement d'un poste de technicien de rivière (montant subventionnable de 39 952 €),

- 8 673,60 € au Syndicat de la Risle, pour le financement d'un poste de technicien de rivière (montant subventionnable de 28 912 €),

- 4 965 € à la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Orne, pour un suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches (montant subventionnable de 24 826 €) ;

- de modifier la délibération n° 08-34 du 15 février 2008 comme suit :

- la subvention de 19 520 € initialement accordée à la Communauté de Communes d'Isigny-le-Buat, pour la réalisation de restauration de cours d'eau (montant subventionnable de 97 600 €), est attribuée à la commune-canton d'Isigny-le-Buat ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de déroger :

- à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour ces dossiers,

- à la règle de la prescription quadriennale en prorogeant le délai de réalisation des travaux de défense contre la mer (6^{ème} tranche) et en conséquence d'autoriser le versement de la subvention de 9 783 € accordée par délibération n° 06-472 du 19 mai 2006, à l'Association Syndicale de Jullouville Nord (Manche) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le Contrat Global pour l'eau et les milieux aquatiques de la Sélune, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-267

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Agir pour un développement durable » de 910 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 21 700 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région :

- 2 700 € à la Ville de Coutances, pour l'organisation de la troisième semaine du développement durable à Coutances (montant total subventionnable de 12 098,80 €),

- 2 000 € à la Communauté de Communes de Saint-James, pour l'organisation du deuxième village du développement durable lors de la Foire de Saint-Macé (montant total subventionnable de 20 092,80 €),

- 17 000 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), pour réaliser les actions d'éducation au développement durable prévues dans le cadre de la convention 2008 (montant total subventionnable de 79 350 €) ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les actions réalisées par la Ville de Coutances et par l'ARDES ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la déclinaison 2008 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2006-2008 entre la Région Basse-Normandie et l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES) jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-268

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 891 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 55 926,66 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre des outils du PRDFP :

- 17 994,50 € au GIP FCIP, pour l'enquête IVA IPA,

* au titre de la VAE :

- 6 360,71 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe I,

- 1 300 € aux organismes chargés de la formation des 70 heures du diplôme d'aide-soignant, conformément à l'annexe II,

- 28 404 € à l'Université de Caen, pour le conseil et l'accompagnement,

- 1 867,45 € à la Direction Régionale de l'AFPA, pour le projet VAE pour les demandeurs d'emploi dans le secteur des services à la personne ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-269

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 32 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 10 158,26 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 3 658,26 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour l'AXE 3, pour le Fonds Social Apprenti, répartis conformément à l'annexe jointe,

- 6 500 € au Comité d'organisation des expositions du travail du département du Calvados, pour la réalisation d'une exposition dans le cadre du XXIIIème concours « un des meilleurs ouvriers de France » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-270

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : moderniser les outils

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Moderniser les outils de formation » de 433 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 31 000 € pour le programme « Accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 16 000 € au GIP-FCIP de l'Académie de Caen, pour le projet Mixité,

- 15 000 € à L'Etape, pour l'organisation d'agoras locales sur le thème de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-271

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 6 010 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 6 760 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 6 760 € au titre du programme « Financements Individuels de Formation », réparti conformément à l'annexe 1 ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-272

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 6 070 600 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 156 968 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 156 968 € au titre du réseau d'accueil et autres dispositifs, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-273

sur la formation professionnelle continue et apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Investissement dans les Centres de Formation » de 2 500 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 27 679 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, une subvention de 27 679 € au CMFAO, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-274

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Formation des actifs et des salariés »

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 215 000 € votée en 2008, un dossier de 175 552 € pour le programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs », un montant global de 175 552 € réparti comme suit :

- 21 000 € à Sygma Energies 50, pour le fonctionnement 2008 de son incubateur,

- 34 552 € à Uniformation, pour des actions de formation continue de salariés du secteur aide à domicile,

- 120 000 € à CADIPPE, pour le fonctionnement 2008 de l'antenne bas-normande de l'ANACT ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations, dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du Code du Travail, par l'intermédiaire du Centre National d'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA), conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-275

**sur l'emploi et formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois
trempins, contrats aidés et emplois jeunes**

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY,
BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme
LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 215 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 14 097 € pour la formation des contrats aidés, emplois jeunes et des emplois tremplins ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

* pour la formation des emplois tremplins :

- 391 € conformément à l'annexe 1,

* pour la formation des contrats aidés :

- 13 706 € conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-276

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « Une formation - un emploi »

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 215 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 16 831,50 €, pour les financements des opérations individuelles et collectives ;
- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « une formation - un emploi », les subventions suivantes :
 - 3 111,50 € pour les actions individuelles, conformément à l'annexe 1,
 - 13 720 € pour les actions collectives, conformément à l'annexe 2 ;
- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations, dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du Code du Travail, par l'intermédiaire du Centre National d'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA), conformément à l'annexe 3 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-277

sur la formation professionnelle et l'apprentissage : délégation au Pays de Galles

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre en charge les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement engagés dans le cadre du déplacement d'une délégation bas-normande au Pays de Galles, pour une durée de trois jours en mai 2008, pour étudier l'expérience de mise en place d'un portefeuille numérique en faveur de la personnalisation et la sécurisation des parcours de formation professionnelle ;

- de donner mandat spécial à M. Yannick SOUBIEN, Vice Président du Conseil Régional et Président de la Commission « Formation tout au long de la vie » pour conduire cette délégation qui serait composée de :

- M. Rémy SUEUR, Directeur Général Adjoint,
- M. Jangui LE CARPENTIER, Chargé de mission VAE,
- Un agent de la DEFPA,
- Un agent du service PRDFP,
- Un agent de la Direction déléguée Europe et International,
- Madame Francine ROCHEFORT, Chargée de mission du CTN ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-278

sur la culture : soutien au spectacle vivant

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant » un montant total de subventions de 615 400 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-279

sur la culture : aménagement de lieux de spectacles

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 85 640 € pour le dossier « Création artistique et animation culturelle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de l'aménagement des lieux de spectacles, une subvention de 85 640 € à la ville de Flers, pour la rénovation de la salle de spectacles Madeleine Louaintier, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, les références des règlements, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public ou le Maire ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-280

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (investissement)

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 6 000 € pour le dossier « Création artistique et animation culturelle » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant total de subventions de 6 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable ou le Président ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-281

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant total de subventions de 60 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-282

sur la culture : soutien en faveur des expositions

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », un montant total de subventions de 57 750 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de la ville d'Avranches et de la Société des Artistes Bas-Normands ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-283

sur la culture : XIIIème centenaire du Mont-Saint-Michel

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « XIIIème centenaire du Mont-Saint-Michel », une subvention de 30 000 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-284

sur la culture : éducation populaire et pratique artistique

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Education populaire et pratique artistique », un montant total de subventions de 17 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-285

sur la culture : CART'@TOO

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour un montant total de 31 800 €, au titre du dispositif « Cart'@too », les subventions suivantes :

- 12 000 € à la SARL Comme il vous plaira (Compagnie AGORA),
- 12 000 € à la Compagnie Dame de Pic,
- 7 800 € à la Compagnie Projet Libéral ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-286

sur la culture : soutien à la diffusion musicale

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion musicale », un montant total de subventions de 128 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association ALLO LA TERRE ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-287

sur la culture : soutien aux musiques actuelles

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des musiques actuelles », un montant total de subventions de 235 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-288

sur la culture : soutien à la pratique instrumentale amateur

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 3 566,88 € pour le dossier « Musique » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la pratique instrumentale amateur, un montant total de subventions de 3 566,88 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-289

sur la culture : fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 144 000 € pour le dossier « Cinéma et Audiovisuel »,

- sur l'AE « Culture » de 240 000 € votée en 2008, un montant de 55 500 € pour le dossier « Cinéma et Audiovisuel » ;

- d'attribuer, au titre du « Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle », les subventions suivantes :

- 144 000 € sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Investissements audiovisuels », conformément aux tableaux repris dans les annexes 1, 3 et 4,

- 55 500 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide à l'écriture et à la réécriture », conformément aux tableaux repris dans les annexes 2, 5 et 6 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-290

sur la culture : diffusion audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion audiovisuelle », un montant total de subventions de 205 100 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-291

sur la culture : Fonds d'Intervention Régional

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de compléter la délibération n° 06-660 du 7 juillet 2006 comme suit :

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de la Société P.B. Productions pour la réalisation du documentaire « René Urtreger, jazzman » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-292

sur la culture : livre et lecture

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Livre et lecture », une subvention de 80 000 € à l'Association Diogène § Co (Argentan), pour l'organisation de la 6^{ème} session de l'Université Populaire de Caen ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-293

sur la culture : soutien en faveur des salons du livre

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des salons du livre », un montant total de subventions de 54 500 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-294

sur la culture : soutien en faveur de l'économie du livre

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Economie du livre », un montant total de subventions de 3 700 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-295

sur la culture : développement des bibliothèques

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 59 648,73 € pour le dossier « Livre et lecture » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Développement des bibliothèques », un montant total de subventions de 59 648,73 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-296

sur la culture : patrimoine - Association Peindre en Normandie

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité (M. TOURRET ne prenant pas part au vote),

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 170 000 € pour le dossier « Patrimoine » ;

- d'attribuer, au titre du programme « Peindre en Normandie », les subventions suivantes à l'Association Peindre en Normandie :

** sur le chapitre 903 du Budget de la Région :*

- 170 000 € pour l'acquisition d'oeuvres,

** sur le chapitre 933 du Budget de la Région :*

- 50 000 € pour la poursuite de ses activités en 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-297

sur la culture : Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM)

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'annuler la subvention de 828 € attribuée par délibération n° 07-744 du 9 novembre 2007, à la Ville de Caen, pour l'achat de 4 pièces de vaisselle en porcelaine (1797-1814), cette somme ayant déjà été versée par l'Etat (DRAC) au titre du même dispositif en faveur de cette opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-298

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Coopération décentralisée » de 100 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 5 000 €,

- sur l'AE « Coopération décentralisée » de 450 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 38 900 € ;

- d'attribuer, au titre de la coopération décentralisée, conformément au tableau joint en annexe, les subventions suivantes :

- 5 000 € au titre de l'investissement, sur le chapitre 900 du Budget de la Région,

- 38 900 € au titre du fonctionnement, sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- de proroger jusqu'au 30 juin 2008, le délai de remise des comptes-rendus conditionnant le versement du solde des subventions accordées à l'Association FORAGES MALI, pour la réalisation d'un programme de forages dans le cercle de Doventza soit :

- 13 032 € en fonctionnement et 34 847 € en investissement (délibération n° 06-975 du 10 novembre 2006)

- 53 500 € en investissement (délibération n° 05-565 du 11 juillet 2005),

- d'accorder aux associations et organismes ci-après un délai supplémentaire pour présenter les comptes-rendus techniques conditionnant le versement du solde des subventions au-delà des 2 mois suivant la fin de l'action :

- Ligue de l'Enseignement (délibération n° 06-270 du 24 mars 2006)

- Lycée agricole de Coutances (délibération n° 06-173 du 24 février 2006)

- Université de Caen (délibération n° 06-542 du 16 juin 2006)

- Fédération Régionale des Maisons Familiales et Rurales (délibération n° 05-784 du 14 octobre 2005)

- d'autoriser le Président à signer :

- les avenants aux conventions d'attributions de subventions correspondants,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-299

sur les droits de l'homme

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 1 abstention (M. DENIER),

- d'affecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 300 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 47 585,44 €,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 47 585,44 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- d'accorder aux organismes et associations ci-après, un délai supplémentaire pour présenter les comptes-rendus techniques conditionnant le versement du solde des subventions au-delà des deux mois suivant la fin de l'action :

- Association APE (délibération n° 06-770 du 18 septembre 2006)
- Ensemble contre la Peine de Mort ((délibération n° 06-770 du 18 septembre 2006, délibération n° 07-57 du 19 janvier 2007, délibération 07-500 du 6 juillet 2007)
- Université de Caen (délibération n° 07-500 du 6 juillet 2007)
- Ligue de l'Enseignement (délibération n° 07-380 du 11 mai 2007)
- Scholastique MUKASONGA (délibération n° 07-157 du 2 mars 2007)

- d'autoriser le Président à signer :

- les avenants aux conventions d'attributions de subventions correspondants,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-300

sur les droits de l'homme : Association de Préfiguration de l'Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 1 abstention (M. DENIER), M. TOURRET ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AE « Institut des Droits de l'Homme » de 100 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant équivalent ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 100 000 € à l'Association de préfiguration de l'Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix, conformément au tableau joint en annexe ;

- de fixer la modalité de mise en œuvre suivante : en application de la loi, cette subvention ne pourra être versée qu'après signature d'une convention entre la Région et l'Association, précisant les droits et obligations de chacune des parties ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-301

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 2 200 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 236 982 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 236 982 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

° *au titre des aides à l'amélioration des équipements sportifs*

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,
- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire, ou par le comptable ou le Président de l'Association ;

° *au titre des aides à l'équipement des ligues sportives dans le cadre de leur plan de développement*

- versement d'une avance de 70 % du montant de la subvention,
- versement du solde sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire, ou par le comptable ou le Président de l'Association ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-302

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, une subvention de 1 500 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-303

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse - dispositif Cart'@too

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 116 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-304

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 35 100 € dont :

- 15 100 € au titre des événements sportifs, conformément à l'annexe 1,

- 20 000 € au titre du plan de développement des ligues et comités régionaux sportifs, conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-305

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la vie associative, un montant total de subventions de 16 400 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-306

sur la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Rénovation urbaine » de 8 000 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

. 143 000 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Cherbourg,

. 661 449 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville d'Argentan,

. 222 516 € au titre du programme de rénovation urbaine de Colombelles ;

• d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 1 026 965 € dans le cadre des conventions passées avec l'ANRU et les Maîtres d'ouvrage bénéficiaires, réparti conformément à l'annexe jointe,

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour :

- les travaux de résidentialisation réalisés par le Foyer Normand rue Léon Blum à Colombelles,

- les études de définition de maîtrise d'œuvre concernant l'ensemble de ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-307

sur la solidarité urbaine : accompagnement à l'investissement - création d'une Maison des Solidarités à Bayeux

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Cohésion urbaine » de 1 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 150 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 150 000 € à la ville de Bayeux, pour la création d'une Maison des Solidarités, représentant 21,93 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 684 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-308

sur le logement : aides aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Logement jeunes » de 100 000 € votée en 2008, pour les programmes de réhabilitation engagés par les Territoires, les dossiers suivants :

- 7 450 € pour l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH menée par la Communauté de communes d'Avranches,

- 17 213 € pour le dossier « Suivi-Animation » de l'OPAH menée par la Communauté de communes de Percy et de Tessy-sur-Vire ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre des programmes de réhabilitation engagés par les territoires, un montant global de subventions de 24 663 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-309

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Logement - Opérations de développement local » de 723 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 35 679 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants »,
- 8 215 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs »,
- 750 € pour le dossier « travaux de réhabilitation à caractère environnemental de logements par des propriétaires occupants et bailleurs » dans le cadre de l'OPAH-RR Plain Cotentin ;

• d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région. :

* au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H

- un montant global de subventions de 35 679 €, réparti conformément au tableau joint en annexe I,

- un montant global de subventions de 8 215 €, réparti conformément au tableau joint en annexe II,

* dans le cadre de l'OPAH-RR Plain Cotentin

- un montant global de subventions de 750 €, réparti conformément au tableau joint en annexe III ;

• de modifier les annexes des délibérations n° 06-1074 du 12 décembre 2006 et n° 07-518 du 6 juillet 2007,

- en remplaçant, dans la colonne « bénéficiaire » (annexe I (1)), Mme REGENT par « **Le PACT du Calvados** »,

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-310

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Prévention et solidarité - Handicap et maisons des adolescents » de 425 750 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 3 809,02 € pour les personnes handicapées,
- d'autoriser la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation globale 2007 de 120 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, une subvention de 3 809,02 €, conformément au tableau joint en annexe II ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - * pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans le département du Calvados, les modalités de paiement seront détaillées dans une convention spécifique,
 - * pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s) ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-311

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Prévention et solidarité » de 125 000 € votée en 2008, un dossier « Soutien aux actions de solidarité » d'un montant de 3 500 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

BENEFICIAIRES	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTION REGION
PASSADO 14 Maison des Adolescents du Calvados 9 place de la Mare 14000 CAEN	Organisation des troisièmes journées nationales des maisons des adolescents à Caen les 13 et 14 octobre 2008.	1 500 €
Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie ANPAA 14 12 rue de Courtonne 14000 CAEN	Organisation d'une journée sur le thème « la tentation » le 30 mai 2008 à l'IUFM de Caen : conférences et débats	500 €
Association Action Catholique des Enfants Rue C. Guyot 50200 COUTANCES	Organisation d'un rassemblement régional le 15 juin 2008 à Caen pour le 70 ^{ème} anniversaire du mouvement.	1 000 €
Collectif Victimes de l'Amiante Trefimétaux 1 Avenue Albert 1 ^{er} 14160 DIVES SUR MER	Cette association a pour but de faire reconnaître leurs droits aux victimes de l'amiante et produits toxiques pour la reconnaissance en maladie professionnelle.	500 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
 et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-312

sur l'agriculture : qualité et valorisation fermière - investissement

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier les délibérations n° 07-415 du 11 mai 2007 et n° 08-83 du 15 février 2008 comme suit :

- la subvention de 1 217,10 € attribuée au GAEC de la Belle Etoile à Saint Senier sous Avranches (Manche), pour l'acquisition de matériels de transformation laitière, est transférée à l'EARL de la Belle Etoile, l'exploitation ayant changé de statuts juridiques ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-313

sur l'agriculture : politiques de qualité CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Politiques de qualité CPER » de 2 400 000 € votée en 2008, un dossier « AP Politiques de qualité » d'un montant de 86 647 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 86 647 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe,
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-314

sur l'agriculture : politiques de qualité CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Politiques de qualité CPER » de 4 512 000 € votée en 2008, un dossier « AE Politiques de qualité » d'un montant de 265 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région un montant total de 265 000 € à divers bénéficiaires, au titre de l'agriculture biologique, répartis conformément à l'annexe jointe ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante :
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers du GIE Paysans et fermiers bio de Basse-Normandie et de l'Association Normandie Viande Bio (dossier 2007) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-315

sur l'agriculture : installation CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 38 780,89 € d'aides aux contrats de parrainage mentionnés dans le tableau joint en annexe, ces crédits étant prélevés sur la dotation annuelle accordée précédemment au CNASEA ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-316

sur l'agriculture : filière équine CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière équine - CPER » de 1 960 000 € votée en 2008, un dossier « AE Filière équine », d'un montant de 45 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 45 000 €, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-317

sur l'agriculture : filière équine hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière équine hors CPER » de 1 330 000 € votée en 2008, un dossier « AE Filière équine », d'un montant de 134 675 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- 38 875 € à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, pour sa participation au projet PEPCE (action de recherche 6 : adaptation des capacités sportives et étude de la fonction cardio-respiratoire à l'entraînement et à l'effort de type de course chez le cheval d'endurance), sur un montant subventionnable de 45 675 € ;

- 95 800 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-318

sur l'agriculture : filière équine hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière équine hors CPER » de 450 000 € votée en 2008, un dossier « AP filière équine » d'un montant de 320 361 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 300 000 € à la Ville de Deauville, pour la réalisation du Complexe Equestre de Deauville,
- un montant global de subventions de 20 361 € réparti conformément au tableau joint en annexe ; de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- . des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- . dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- de modifier la délibération n° 06-686 du 7 juillet 2006 comme suit :

- la subvention de 40 000 € accordée à la Ville de Deauville est destinée à la réalisation du Complexe Equestre de Deauville, et non à la construction de surfaces d'exercice sportif du centre équestre ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-319

**sur l'agriculture : compétitivité filière bois CPER - filières végétales hors CPER -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Compétitivité filière bois CPER » de 662 000 € votée en 2008, un dossier « AE Compétitivité Filière Bois » d'un montant de 37 900 €,

- sur l'AE « Filières Végétales hors CPER » de 306 000 € votée en 2008, un dossier « AE Filières Végétales » d'un montant de 39 100 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 77 000 € à Professions-Bois, pour son programme d'actions 2008, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 164 650 €, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-320

sur l'agriculture : Plan Végétal Environnement - investissement

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de fixer pour l'année 2008, le taux d'intervention de la Région dans le cadre du PVE, à 5 %, sur tous les dossiers dont les projets sont situés en zones géographiques prioritaires dans lesquelles le risque de contamination des eaux a été évalué comme fort dans le cadre du diagnostic régional établi par l'Observatoire Régional Qualité des Eaux et des Produits Phytosanitaires (ORQUEPP) ;

- d'autoriser le Président à signer la convention 2008 relative à la gestion en paiement associé par le CNASEA du Plan Végétal Environnement, jointe en annexe, ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-321

sur l'agriculture : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage - investissement

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer la convention 2008 relative à la gestion en paiement associé par le CNASEA du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage, jointe en annexe, ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-322

**sur l'agriculture : études, prospective et actions exceptionnelles hors CPER -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY,
BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme
LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER » de 870 000 € votée en 2008, un dossier « AE Etudes, prospective et actions exceptionnelles » d'un montant de 57 444 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour leur participation à l' « étude du lien entre la nature de la flore prairiale et les caractéristiques des laits crus normands. Influence de cette diversité sur la qualité des produits laitiers. Partie foin », année 2008 :

- 8 162 € à l'INRA - Domaine du Pin au Haras (taux d'aide 50 %),
- 18 570 € à ADRIA Normandie (taux d'aide 50 %),
- 30 712 € à la Ferme expérimentale du Robillard (taux d'aide 100 %)

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-323

sur l'agriculture : appui aux filières CPER - actions exceptionnelles hors CPER - investissement et fonctionnement

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Appui aux filières CPER » de 1 351 000 € votée en 2008, un dossier « AP Appui aux filières » d'un montant de 137 961,67 € ;

- sur l'AE « Appui aux filières CPER » de 4 549 000 € votée en 2008, un dossier « AE Appui aux filières » d'un montant de 136 960,30 € ;

- sur l'AE « Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER » de 870 000 € votée en 2008, un dossier « AE Etudes, Prospective et Actions Exceptionnelles » d'un montant de 19 474 € ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

En contrat de projets

sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 11 104,58 € à divers bénéficiaires pour les dossiers d'investissements sanitaire et amélioration des conditions de travail en filière bovine, conformément au tableau joint en annexe 1,

- 90 857,09 € à divers bénéficiaires pour les dossiers d'investissements sanitaire et amélioration des conditions de travail en filière porcine, conformément au tableau joint en annexe 2,

- 36 000 € à divers bénéficiaires pour les aides aux investissements cunicoles, conformément au tableau joint en annexe 3,

sur le chapitre 939 du Budget de la Région

* Filières bovine et porcine

- 15 000 € au CIRLVBN, pour le volet producteurs fermiers, appui technique et analyses 2007,

- 12 200 € à la FRGDS, pour les aides aux analyses dans le cadre du programme régional de lutte contre la tremblante ovine 2007,

- 60 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour les réseaux de référence 2007, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 103 139 €,

* Filière porcine

- 2 820,30 € à l'Union Normande des Groupements de Producteurs Porcins (UNGP), pour l'action de maîtrise sanitaire des saisies en abattoir 2007,

- 6 440 € à divers groupements pour les audits d'ambiance et sanitaire, conformément au tableau joint en annexe 4,

- 13 500 € à l'ARIP normande, pour l'appui technique collectif sur le volet environnemental,

* Filières avicole et cunicole

- 8 000 € à Avi-Normandie, pour l'animation technique, la coordination et la collecte de références 2007,

- 9 000 € à la Chambre d'Agriculture de l'Orne, pour la collecte de références 2007,

- 3 000 € à la Chambre d'Agriculture de la Manche, pour la collecte de références 2007,

* Inter-filières

- 7 000 € au CIRLVBN pour l'accompagnement 2007 des éleveurs dans la conception et l'adaptation des bâtiments d'élevage,

Hors contrat de projets

- 19 474 € à Avi-Normandie, pour les actions d'animation de la filière 2006-2007 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

pour les dossiers relevant de la section de fonctionnement

- les montants des aides seront versés au prorata des sommes réellement dépensées par les maîtres d'ouvrage ou, le cas échéant, au prorata de la dépense subventionnable,

pour les dossiers relevant de la section d'investissement

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou le(s) fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble des actions 2007 ;

- d'approuver les manuels de procédure et règlements d'application des différentes mesures d'accompagnement des filières animales financées dans le cadre du contrat de projets, conformément aux annexes A ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions 2007 « filière bovine et ovine - animation technique régionale, coordination régionale et valorisation des appuis techniques CIRLVBN » et « filière porcine - appui technique collectif porcin, amélioration des pratiques d'élevage dans le domaine environnemental ARIP Normande », conformément aux annexes B,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-324 Bis

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 170 000 € votée en 2008, un montant de 4 120 € sur le dossier « Animations » ;
- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 170 000 € votée en 2008, un montant de 27 927,96 € sur le dossier « Animations » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes à l'Association « Le Dit de l'Eau » :
 - 20 600 € pour le programme 2008-2009 intitulé « Chemin des Eaux, Chemins des Hommes », sur la base d'une dépense subventionnable de 70 760 €,
 - 7 327,96 € correspondant au solde de la subvention de 24 500 € accordée par délibération n° 06-229 du 24 mars 2006, pour le programme 2006-2007 intitulé « Des Territoires, des Eaux, un Patrimoine », sur la base d'un montant des dépenses acquittées de 145 873,01 € ;
- de modifier l'annexe 2 de la délibération n° 08-219 du 21 mars 2008 comme suit : le montant de la dépense subventionnable de la Région sollicitée par l'Office de Tourisme du Pays d'Alençon est de **17 940 €** et non de 17 970 € ;
- d'annuler la subvention de 4 120 € accordée par délibération n° 08-219 du 21 mars 2008 à l'Association « Le Dit de l'Eau » pour la mise en oeuvre du programme 2008-2009 intitulé « Chemin des Eaux, Chemin des Hommes », cette opération faisant l'objet d'une nouvelle attribution par la présente ;
- de déroger à la règle de l'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association « Le Dit de l'Eau » 2006-2007, afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1^{er} janvier 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-325

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Qualité dans le tourisme - CPER » de 500 000 € votée en 2008, un montant de 18 733,72 € pour le dossier « Tourisme Handicap » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre du programme « Qualité dans le tourisme », pour le Tourisme Handicap, un montant total de subventions de 18 733,72 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération , au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier de Mme Françoise SCHMIT, afin de prendre en compte les dépenses à compter du 25 mars 2008, date de l'autorisation de commencement des travaux ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-326

sur la Direction des Bâtiments Régionaux

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter au titre des lycées publics, sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 61 000 000 € votée en 2008, sur le chapitre 902, les dossiers suivants :

- 1 000 000 € pour le lancement de la restructuration de l'externat et des locaux BTS et ETC au LYT « Arcisse de Caumont » à Bayeux (enveloppe prévisionnelle de 6 600 000 €),

- 30 000 € pour le lancement des études pour la restructuration du service de restauration au LEG « Malherbe » à Caen (enveloppe prévisionnelle de 1 300 000 €),

- 700 000 € pour le lancement de la réimplantation des locaux pour l'enseignement de la filière « Sciences et technologies de laboratoire » au LEGT « Jean Rostand » à Caen (enveloppe prévisionnelle de 4 000 000 €),

- 160 000 € en complément pour la création d'un atelier pour les ouvriers professionnels et d'un garage à vélos au LEGT « Jean Rostand » à Caen, suite à la prise en compte de la démarche HQE, d'amélioration des conditions de fonctionnement et d'actualisation des travaux et frais divers, ce qui porte l'enveloppe globale à 560 000 €,

- 480 000 € pour la réfection de toitures de bâtiments au LYP « Louis Liard » à Falaise, ce qui porte l'enveloppe globale à 600 000 €,

- 1 020 000 € pour les travaux sur les menuiseries extérieures et les couvertures au LEGT « Salvador Allende » à Hérouville-saint-Clair (un montant de 180 000 € ayant déjà été voté par délibération n° 07-127 du 2 mars 2007),

- 350 000 € pour le lancement de la réimplantation des locaux pour l'enseignement de la filière « Sciences et technologies de laboratoire » au LYP « Emile Littré » à Avranches (enveloppe prévisionnelle de 2 500 000 €),

- 100 000 € pour le lancement de la rénovation des éléments de façades en béton au LEGT « Alexis de Tocqueville » à Cherbourg (enveloppe prévisionnelle de 500 000 €),

- 70 000 € en complément pour l'aménagement de l'infirmerie au LEGT « Alexis de Tocqueville » à Cherbourg, suite à la prise en compte des dépenses de démolition et de désamiantage des locaux dans le cadre des travaux ; ce qui porte l'enveloppe globale à 290 000 €,

- 255 000 € pour des travaux d'étanchéité de façades au LP « Les Sapins » à Coutances, ce qui porte l'enveloppe globale à 300 000 €,

- 60 000 € pour le lancement de la réfection des menuiseries extérieures et d'étanchéité de toitures et de façades au LYT « Maurice Marland » à Granville (enveloppe prévisionnelle de 500 000 €),

- 50 000 € pour le lancement de la chaufferie bois au LEPA de Saint-Hilaire-du-Harcouët (enveloppe prévisionnelle de 350 000 €),

- 500 000 € pour le lancement de la réhabilitation et la construction d'un atelier pédagogique porcin et le séchage en grange au lycée agricole de Saint-Lô Thère (enveloppe prévisionnelle de cette opération est de 2 500 000 €) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-327

sur le patrimoine : vente d'un bien immobilier

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de vendre à M. HEUDIARD Laurent, la maison située 14 Rue Froide à Caen, cadastrée K163, au prix de 120 000 € net vendeur ;
- de faire figurer dans l'acte authentique, la mention suivante : « l'acquéreur a été informé qu'une société spécialisée a procédé à l'éradication d'une infestation de la mérule dans l'immeuble. » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-328

sur le patrimoine

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de céder, à titre gratuit, du mobilier de bureau réformé au syndicat mixte du Centre de Promotion de l'Élevage de Saint-Lô ;

- d'adopter, pour la réalisation de travaux d'espaces verts par l'Équipe Espaces Verts du Conseil Régional :

▲ les tarifs définitifs suivants :

* *Collège Henri Brunet (Caen)*

- 750 € pour l'arrachage de végétaux et la réfection de la pelouse,
- 284 € pour la création d'une plate-bande arbustive et d'un massif,

* *Collège Paul Verlaine (Evrecy)*

- 1 137,93 € pour les aménagements de deux patios,

* *Collège Villey Desmeserets (Caen)*

- 551,34 € pour l'aménagement d'un patio,

* *Collège « La Chaussonnière » (Saint-Martin-des-Champs)*

- 2 973 € pour l'élagage,

* *Rectorat de l'Académie de Caen*

- 306 € pour l'aménagement de bassin et plantation de 22 plantes de terre de bruyère,

- 36 € pour la plantation de végétaux aromatiques et de plantes bulbeuses,

- 31 € pour la plantation de végétaux,

* *Lycée Jean Rostand (Caen)*

- 459 € pour l'arrachage de haies avant mise en place d'une nouvelle clôture,

* *Lycée Arcisse de Caumont (Bayeux)*

- 559 € pour l'élagage,
- 439 € pour l'élagage,
- 1 051 € pour l'abattage d'arbres,

* *Lycée Auguste Chevalier (Domfront)*

- 857 € pour l'élagage,

Clair) * *Lycée régional d'enseignement adapté « Les Marettes » (Hérouville-Saint-Clair)*

- 1 057 € pour l'élagage,
- 553 € pour l'abattage d'arbres,

▲ les tarifs complémentaires suivants :

* *Rectorat de Caen*

- 690 € pour la remise en état du dallage bordant le bassin,
- 328 € pour l'aménagement du bassin, plantation de 22 plantes de terre de bruyère,
- 153 € pour le dégagement et l'abattage d'arbres suite à la tempête du 10 mars 2008,

* *Collège Jacques Monod (Caen)*

- 91 € pour l'abattage d'arbres ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat, l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux au profit de la Direction de l'Inventaire et du Patrimoine Culturel,

- l'avenant n° 1 à la convention temporaire d'occupation de locaux au sein de l'Abbaye-aux-Dames au profit du Comité des Oeuvres Sociales,

- l'avenant n° 1 à la convention d'hébergement au profit de l'Etablissement Public Local MIRIADE,

- avec la SAEM ARROMANCHES 360, l'annexe 12 à la convention d'exploitation,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-329

sur le Fonds d'Interventions Régional : Amicale des Anciens du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 3 050 € à l'Association des Anciens du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie, pour son fonctionnement et le financement de ses activités pour l'année 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-330

sur l'informatique

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter les montants suivants :

→ 280 000 € sur l'AE (ZZZZAE), votée en 2006 sur le chapitre 930, pour le fonctionnement informatique des services généraux,

→ 19 084,42 € sur l'AP (ZMINF), votée en 2006 sur le chapitre 900, pour l'équipement informatique,

→ 830 000 € sur l'AE (@ZMSG), votée en 2007 sur le chapitre 930, pour le fonctionnement informatique des services généraux,

→ 16 500 € sur l'AE (@ZMCU), votée en 2007 sur le chapitre 933, pour le fonctionnement informatique Culture Sports et Loisirs ;

→ 5 017,79 € sur l'AP (@ZMCU), votée en 2007 sur le chapitre 903, pour l'équipement informatique Culture Sports et Loisirs,

→ 34 563,01 € sur l'AP (@ZMEN), votée en 2007 sur le chapitre 902, pour l'équipement informatique Enseignement,

→ 150 000 € sur l'AP (@ZMSG), votée en 2007 sur le chapitre 900, pour l'équipement informatique des services généraux ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-331

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, un montant total de subventions de 6 284 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Terre-Mère	« Planète Positive » au Zénith de Caen les 10, 11 et 12 octobre 2008	1 500 €
Comité Coutançais d'Action Culturelle	Opération "Un Dimanche en Fanfares" le 27 avril 2008 à l'occasion de la 27 ^{ème} édition du Festival Jazz sous les Pommiers du 26 avril au 3 mai 2008 à Coutances	4 784 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-332

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, un montant total de subventions de 1 500 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Comité d'Organisation des Foulées du Terroir	Foulées du Terroir de Livarot (14) à Vimoutiers (61) le 7 septembre 2008	500 €
Association les Majorettes de Saint Aubin sur Mer (14)	34 ^{ème} édition des Championnats de France des Majorettes le 1 ^{er} mai 2008	1 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-333

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de subventions de 2 000 €, réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association des Anciens Combattants Section de Quibou (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Association des Anciens Combattants Section de Brix (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Fédération des Combattants Volontaires du Calvados	Acquisition d'un drapeau	500 €
Commune de Firfol (14)	Acquisition d'un drapeau	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-334

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre des opérations d'animation locale, la subvention suivante :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Syndicat d'Initiative de Moulins la Marche (61)	18 ^{ème} édition de la Fête des Potiers les 26 et 27 juillet 2008	500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-335

sur la promotion de la Région : Stade Malherbe de Caen

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Stade Malherbe de Caen » de 371 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 61 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-336

sur les marchés

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Autorisations de signatures

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, avenants et décisions de poursuivre, ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-337

sur le développement économique : désignation de deux nouveaux administrateurs au sein du Conseil d'Administration de la Mission Régionale pour l'Innovation et l'Action de Développement Economique (MIRIADE)

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de mettre fin, conformément à l'article 4.2 des statuts de l'EPL la MIRIADE, aux fonctions d'administrateur de MM. Philippe DURON et Michel de VIRVILLE,
- de désigner en tant que nouveaux administrateurs :
 - M. Arnaud FONTAINE, Conseiller Régional, en remplacement de M. Philippe DURON,
 - M. Yves DERRIEN, Directeur Régional d'OSEO, en remplacement de M. Michel de VIRVILLE en qualité de personnalité qualifiée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-338

sur la représentation du Conseil Régional au sein d'organismes extérieurs

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, ses représentants dans les organismes extérieurs suivants, en remplacement de M. DURON, démissionnaire :

AFFAIRES GENERALES

Commission Départementale de la Coopération Intercommunale du Calvados	représentant	M. MOURARET
Conseil d'Administration de NORMANDIE AMENAGEMENT	représentant	M. BEAUVAIS
Conseil d'Administration de la SEML « Arromanches 360 »	représentant	M. BEAUVAIS

CULTURE

ODIA Normandie	représentant	M. BEAUVAIS
----------------	--------------	-------------

ENVIRONNEMENT

Conseil des Rivages de Normandie	Titulaire	M. DESCHAMPS
Comité Syndical pour le Rétablissement du Caractère Maritime du Mont-Saint Michel	Titulaire	M. BEAUVAIS

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - RECHERCHE

Syndicat Mixte du Pôle Régional d'Equipementiers Automobiles du Pays de Flers	Titulaire	M. BEAUVAIS
<i>Mme FERET devenant suppléante à la place de M. BEAUVAIS</i>		

LITTORAL

Conseil d'Administration de la SENACAL	représentant	M. BONNEAU
<i>M. BOSQUET remplaçant M. BONNEAU comme représentant au CA de la SENAMANCHE</i>		
Syndicat Mixte Régional des ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg	Titulaire	M. LEVALLOIS
<i>M. DESCHAMPS devenant titulaire à la place de Mme LOWY – Mme LOWY devenant suppléante en remplacement de M. DESCHAMPS</i>		

TRANSPORTS

Comité Régional des Transports	Titulaire	M. BEAUVAIS
Syndicat Mixte Aéroport Deauville Normandie	Titulaire	M. BEAUVAIS
<i>M. BONNEAU devenant suppléant en remplacement de M. BEAUVAIS</i>		

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-339

sur la représentation du Conseil Régional : Conseil Scientifique de l'Université de Caen

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour représenter le Conseil Régional au sein du Conseil Scientifique de l'Université de Caen :

Titulaire : Mme Annie BIHEL (en remplacement de Mme CAUCHY),

Suppléant : M. Philippe BONNEAU (en remplacement de Mme BIHEL devenue titulaire).

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-340

sur la représentation du Conseil Régional : Conseil Départemental de l'Education Nationale (C.D.E.N.) de la Manche

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, Mme Mireille PREVOST pour représenter le Conseil Régional au sein du Conseil Départemental de l'Education Nationale (C.D.E.N.), en remplacement de Mme Anne-Marie COUSIN, démissionnaire.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-341

sur la représentation du Conseil Régional : Comité Local d'Information (CLI) auprès des installations nucléaires de Flamanville

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, M. Jean-Claude FORAFO et Mme Nicole PAUL, pour représenter le Conseil Régional au sein du Comité Local d'Information (CLI) auprès des installations nucléaires de Flamanville.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA